

**Compte-rendu sommaire de la séance**  
**du Conseil Municipal du 05 Décembre 2019**

**Présents :**

Etienne HAY, Didier BASSET, Dominique BRISSON, Nathalie CREPIN, Solange HERAULT, Gilbert MARINEL, Mikaël PHILIPPOT, Claudine RENAUD, Marie-Claude RICHARD

**Arrivés en cours de séance :**

Jean-Marc POIGNANT

**Absents :**

Mickaële RENARD, Alexandre LEMARIÉ, Martial QUETTE

La séance débute à 18 h 30

Marie-Claude RICHARD est nommée secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du 3 Octobre 2019
- Avis sur la modification des statuts de Syndicat de l'Ourcq et du Clignon, retrait de la délibération N° DEL\_2019\_31
- Actions sociales 2019 : Fixation du prix des Repas des anciens, Sortie annuelle des anciens, Colis des anciens, Cadeaux d'entrée en sixième, Cadeaux de Noël pour les enfants de l'Ecole
- Demande de subvention pour le voyage scolaire "Milieu Marin" du mois d'avril 2020
- USESA : Approbation du rapport d'activités 2018
- USESA : Adhésion de la commune de Rocourt Saint Martin
- Trésorerie : Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie
- Vote de crédits supplémentaires TAM
- Vote de crédits supplémentaires patrimoniales
- Vente du terrain du Tartre : Offre de prix
- USEDA : Devis de Création et Rénovation des éclairages publics Route de Buire
- Questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 Octobre 2019**

**RETRAIT DE LA DELIBERATION DEL 2019 31 DU 3 OCTOBRE 2019**  
**(DEL 2019 36)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la délibération votée le 3 octobre 2019 par le conseil municipal doit être retirée car la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry ayant pris la compétence de l'eau au 1er janvier 2018, c'est à elle de délibérer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le retrait de cette délibération.

**Pour : 9**

**ACTIONS SOCIALES 2019 : FIXATION DU PRIX DU REPAS DES ANCIENS, SORTIE ANNUELLE DES ANCIENS, COLIS DES ANCIENS, CADEAUX D'ENTRÉE EN SIXIÈME, CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS DES ECOLES (DEL 2019 37)**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la valeur des actions sociales de la commune :

Un bon d'achat d'une valeur de 35 € pour les colis de fin d'année pour les personnes de 70 ans et plus, un bon d'achat d'une valeur de 50 € pour les colis de fin d'année

pour les couples de 70 ans et plus, une sortie annuelle d'une valeur de 55 € pour les personnes de 65 ans et plus, un repas annuel d'une valeur de 55 € pour les personnes de 65 ans et plus, un cadeau d'une valeur de 35 € pour les entrées en 6ème des enfants de l'école, un cadeau d'une valeur de 12 € pour les cadeaux de Noël des enfants de l'école et de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** pour ces tarifs.

**Pour : 9**

Jean-Marc POIGNANT arrive à 18h 45

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE "MILIEU MARIN "**  
**DU MOIS D'AVRIL 2020 (DEL 2019 38)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les enseignantes de l'école Charles Bourgeois ont le projet d'organiser un voyage en milieu marin avec l'organisme "ADOS VOYAGES" pour tous les enfants de l'école du 7 au 10 avril 2020. L'Equipe enseignante doit verser un acompte pour la réservation de ce séjour. Le coût par élève s'élevant à 300 €, des actions seront organisées par les parents pour participer au financement de ce voyage. Le reste à charge sera financé à hauteur de 50% par les parents d'élèves et 50% par la commune. Le conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accompagner la coopérative scolaire sur ce projet éducatif à hauteur de 50 % du reste à charge, **S'ENGAGE** à verser les fonds à la demande de la coopérative scolaire. Le solde sera versé sur le dernier appel après présentation des comptes pour l'ajustement des 50 % de reste à charge

**Pour : 10**

**USES A : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 (DEL 2019 39)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018. Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau pour un abonné est stable et est d'environ 2,94 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2018.

**Pour : 10**

Monsieur Gilbert MARINEL accepte la proposition de Etienne HAY de le remplacer aux réunions de l'USES A

Les deux représentants de la commune sont donc Martial QUETTE et Etienne HAY

**USES A : ADHESION DE LA COMMUNE DE ROCOURT SAINT MARTIN**  
**(DEL 2019 40)**

La commune de Rocourt Saint Martin sollicite son adhésion à l'USES A avec une prise d'effet au 1er janvier 2020. Les membres du bureau syndical en réunion du 19 septembre 2019, ont exprimé leur accord. Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE** son accord pour l'adhésion de la commune de Rocourt Saint martin à l'Union Des Services d'eau du Sud de l'Aisne.

**Pour : 10**

**TRESORERIE : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**  
**(DEL 2019 41)**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du retard du paiement des subventions DETR ET APV concernant les travaux de la commune, celles-ci ne seront payées qu'en début d'année 2020. Monsieur le Maire propose de demander l'ouverture d'une ligne de

trésorerie à un établissement bancaire afin de pallier à ce manque de trésorerie. Deux propositions ont été demandées, une au crédit agricole et une à la Caisse d'Épargne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25 Rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 Euros, pour une durée de 1 an utilisable par tranches de 15 000 € minimum. Le remboursement anticipé est possible à tout moment sans pénalités et le paiement des intérêts se fera par périodicités trimestrielles.

**Pour : 10**

#### **VOTE DE CREDITS SUPPLÉMENTAIRES TAM (DEL 2019 42)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la somme de 100 euros a été perçue en trop concernant la Taxe d'Aménagement et qu'il est nécessaire de voter pour réajuster les comptes. Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** ces crédits.

**Pour : 10**

#### **VOTE DE CREDITS SUPPLÉMENTAIRES PATRIMONIALES (DEL 2019 43)**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires pour régulariser des écritures comptables. Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** ces crédits.

**Pour : 10**

#### **VENTE DU TERRAIN AU TARTRE (DEL 2019 44)**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la volonté de la commune de revendre le terrain situé au Tartre acquis en 2013. Une proposition de prix émise de la part d'un habitant voisin de la parcelle est arrivée en mairie. La vente se ferait en l'état pour la somme de 50 000 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTTE** la proposition et **AUTORISE** le maire à signer tous les documents liés à cette vente.

**Pour : 10**

#### **USEDA : DEVIS DE CREATION ET RENOVATION DES ECLAIRAGES PUBLICS ROUTE DE BUIRE APPROBATION (DEL 2019 45)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour sécuriser l'Abri Bus Route de Buire, la création et la rénovation de l'éclairage public doivent être envisagées. Le coût total des travaux s'élève à **6 759, 09 € HT** pour une contribution de la commune de **4 694, 64 € HT**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public, et **S'ENGAGE** à verser à l'USEDA la contribution demandée.

**Pour : 10**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Projet d'extension de l'école : rencontre avec une entreprise locale pour le projet d'une construction en ossature bois dont le coût serait moins élevé qu'une construction traditionnelle.
- La formation professionnelle de Jacques, l'employé municipal aura lieu en janvier et février 2020 à Verdilly. Son contrat se terminant le 31 mars 2020,

il a été décidé de le prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020, date de son départ en retraite.

- La commune participera au groupement de commandes émanant de la CARCT concernant les zébras aux arrêts de bus.
- L'ATSEM Nicole Gilbert sera en arrêt maladie à compter du 17 janvier 2020 pour une durée indéterminée et devra être remplacée.
- Un devis de 3448 € pour remplacer des éléments en bois de l'aire de jeux a été demandé à l'entreprise DROIT. La commune accepte ce devis.
- Bibliothèque : démission de Fatime Strozyk et de Corinne Chiale.
- Cloche de l'église : l'entreprise BODET interviendra le 23 décembre.
- Loto du 16 novembre organisé par le comité des fêtes : environ une trentaine de personnes.
- Festival de l'Omois : Le concert d'ouverture aura lieu à l'Aiguillage, siège de la CARCT.

#### AGENDA :

- Commission de suivi de site à Grisolles : 6 décembre 2019
- Noël de l'école : 20 décembre 2019
- Recensement de la population : 16 janvier au 15 février 2020
- Vœux de la CARCT : 27 janvier 2020

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h00

Vu par nous, Etienne HAY, Maire de la commune de Épaux-Bézu, pour être affiché le 16 Décembre 2019

A Épaux-Bézu, le 13 Décembre 2019

Le Maire, Etienne HAY

